

Hauts-de-France, Nord  
Villeneuve-d'Ascq  
Quartier Le Château  
1 à 167 allée de la Chaîne, 2 à 112 allée de la Charte

## Îlot 19, le Hameau du bout du lac (Le Château)

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA59005212  
Date de l'enquête initiale : 2017  
Date(s) de rédaction : 2017  
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine de Villeneuve-d'Ascq, ville nouvelle  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : lotissement concerté  
Appellation : îlot 19, Hameau du bout du lac  
Parties constituantes non étudiées : immeuble

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : 2017, MZ, 396 à 418

### Historique

L'îlot 19 est mis en promotion en 1975 auprès de la SCIC, promoteur qui s'associe aux architectes Mangenot et E. Costa de Beauregard.

Le programme comprend 140 logements intermédiaires en accession (PSI : Prêts Spéciaux Immédiats), de type II à V. La densité brute est fixée à 44 logements à l'hectare. La capacité globale de stationnement est de 221 places dont 119 couvertes.

La livraison a lieu en septembre 1978.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle

Dates : 1978 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : E Costa de Beauregard (architecte, attribution par source), Jérôme ? Mangenot (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : ÉPALE (commanditaire, attribution par source), SCIC (promoteur, attribution par source)

### Description

L'îlot 19 est un îlot d'habitat groupé intermédiaire, dont l'organisation reprend celle des lotissements arborescents à impasse.

Il se développe sur un terrain rectangulaire de 3,14 ha, situé au sud du quartier du Château, au contact avec le tissu ancien de Flers, à l'ouest (rue Alexandre-Detroy). La densité est de 44 logements à l'hectare.

L'accès à l'îlot est assuré sur ses côtés nord et sud par deux allées en impasse qui ramifient et desservent plusieurs ensembles de logements, regroupés autour de rotondes abritant les garages. Ces deux voies de desserte ne sont pas reliées entre elles, ce qui limite la connexion avec le reste du quartier. En revanche, elles se rejoignent par un chemin piétonnier qui, lui, traverse l'îlot du nord au sud et assure une communication avec l'environnement urbain. L'ensemble de l'îlot est par ailleurs tourné vers l'intérieur : les habitations donnent sur les placettes autour desquelles elles se regroupent. Les jardins de derrière, bordés d'une frange d'espaces verts collectifs, marquent les limites périphériques avec les îlots voisins (11

et 17) ou avec l'arrière des parcelles bordant la rue Alexandre-Detroy. La dénomination "hameau" s'exprime donc ici parfaitement, conception d'une zone où l'habitat est tourné vers un espace collectif semi-privé.

Le "Hameau du bout du lac" est entièrement constitué d'habitat intermédiaire, type d'habitat qui propose une synthèse entre les avantages de l'habitat collectif (forte densité, économies d'échelle) et ceux de l'habitat individuel (meilleure intimité, jardin ou terrasse privative, accès semi-privatif au logement). L'habitat intermédiaire peut être combiné et organisé de multiples façons ; on observe ainsi une grande variété typologique dans sa mise en œuvre à l'échelle de la ville nouvelle. Ici les immeubles d'habitat intermédiaire sont donc disposés en hameau, à l'image des maisons individuelles dans un lotissement à la structure arborescente. Les appartements sont combinés en blocs de béton aux toits à un pan, disposés autour de placettes circulaires. Les habitations supérieures sont pourvues de terrasses et desservies par des escaliers qui viennent rythmer les façades. Au pied des blocs, les jardins de plain-pied fusionnent avec les espaces verts collectifs, abondants, au pied de chaque immeuble.

### Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages carrés, étage de comble

Couvrements :

Type(s) de couverture : toit à un pan ; terrasse

Escaliers : escalier de distribution extérieur

### Typologies et état de conservation

Typologies : opération enclavée ; habitat intermédiaire ; îlot d'habitat groupé

### Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

### Références documentaires

#### Documents d'archive

- AC Villeneuve-d'Ascq. Fonds ÉPALE ; 12 EP 19. **Répertoire logements janvier 1979**. ÉPALE, [1979].

### Illustrations



Le débouché de l'allée de la Chaîne sur la rue Charles-le-Bon (à droite) et l'entrée d'une première placette (à gauche).

Phot. Pierre Thibaut

IVR32\_20185900720NUCA



Le débouché de l'allée de la Charte sur la rue de Fives (à gauche) et l'accès à une première placette cernée de sa rotonde de stationnement.

Phot. Pierre Thibaut

IVR32\_20185900747NUCA



Le stationnement en rotonde nécessite que d'importantes surfaces soit asphaltées, ce qui donne un caractère minéral au hameau. Ici la rotonde sud-ouest.

Phot. Pierre Thibaut

IVR32\_20185900746NUCA



Le cheminement piétonnier qui parcourt l'îlot est hiérarchisé : la section piétonne principale, qui relie l'allée de la Charte à l'allée de la Chaîne, est ainsi large et asphaltée (ici vue des n° 46 au n°52 prise vers le sud).  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900735NUCA



Des cheminements secondaires, plus étroits, desservent les habitations (ici du n° 72 au n°84, sur la gauche, vue prise vers le sud).  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900744NUCA



Les jardins, restés dépourvus de clôtures, communiquent directement avec l'espace collectif (ici vue depuis le sud de l'immeuble n° 99-n°125).  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900692NUCA



Certaines places voient leur centre agrémenté d'arbres qui soulignent la géométrie des rotondes (ici la rotonde nord-est).  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900713NUCA



La présence des arbres vient pondérer l'impact visuel des rotondes et de leurs abords, au caractère minéral (ici la rotonde nord-est vue depuis l'immeuble du n° 41).  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900724NUCA



Une haie végétale sur talus marque la limite avec l'îlot 11 voisin, ici vue vers le sud.  
Phot. Pierre Thibaut  
IVR32\_20185900749NUCA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Les îlots d'habitation de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq (IA59005554)

### Oeuvre(s) contenue(s) :

### Oeuvre(s) en rapport :

Quartier Château (IA59005195) Nord-Pas-de-Calais, Nord, Villeneuve-d'Ascq, Le Château,

Auteur(s) du dossier : Leslie Dupuis

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Le débouché de l'allée de la Chaîne sur la rue Charles-le-Bon (à droite) et l'entrée d'une première placette (à gauche).

IVR32\_20185900720NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le débouché de l'allée de la Charte sur la rue de Fives (à gauche) et l'accès à une première placette cernée de sa rotonde de stationnement.

IVR32\_20185900747NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le stationnement en rotonde nécessite que d'importantes surfaces soit asphaltées, ce qui donne un caractère minéral au hameau. Ici la rotonde sud-ouest.

IVR32\_20185900746NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le cheminement piétonnier qui parcourt l'îlot est hiérarchisé : la section piétonne principale, qui relie l'allée de la Charte à l'allée de la Chaîne, est ainsi large et asphaltée (ici vue des n° 46 au n°52 prise vers le sud).

IVR32\_20185900735NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Des cheminements secondaires, plus étroits, desservent les habitations (ici du n° 72 au n°84, sur la gauche, vue prise vers le sud).

IVR32\_20185900744NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les jardins, restés dépourvus de clôtures, communiquent directement avec l'espace collectif (ici vue depuis le sud de l'immeuble n° 99-n°125).

IVR32\_20185900692NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Certaines places voient leur centre agrémenté d'arbres qui soulignent la géométrie des rotondes (ici la rotonde nord-est).

IVR32\_20185900713NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La présence des arbres vient pondérer l'impact visuel des rotondes et de leurs abords, au caractère minéral (ici la rotonde nord-est vue depuis l'immeuble du n° 41).

IVR32\_20185900724NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Une haie végétale sur talus marque la limite avec l'îlot 11 voisin, ici vue vers le sud.

IVR32\_20185900749NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation